

République française - Département du Tarn
Délibérations du conseil municipal
de la Commune de Saint Lieux les Lavour

Nombre de membres	Séance du mardi 22 septembre 2026
<u>Membres en exercice</u> : 15 <u>Présents</u> : 13 <u>Votants</u> : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0 <u>Date de la convocation</u> : 16 septembre 2026	Le vingt-deux septembre deux mille vingt-six à 20 heures 00 le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel, sous la présidence de Monsieur Daniel ARMENGAUD, Maire. <u>Présents</u> : Monsieur Gilles CORMIGNON, Monsieur Daniel ARMENGAUD, Madame Chloé SOULAYRAC-GELIS, Monsieur Franck BRETEAU, Madame Sylvie RAYSSEGUIER, Monsieur Francis BACCHIN, Madame Nathalie CAUWET, Madame Sandrine ODON, Monsieur Christophe BREST, Monsieur Xavier BOULARD, Madame Laetitia LARTIGUE, Monsieur Laurent TONON, Madame Laetitia FAUX <u>Représenté</u> : Monsieur Pascal FLAHAUT représenté par Monsieur Christophe BREST <u>Excusée</u> : Madame Adeline MOULIS <u>Secrétaire de séance</u> : Monsieur Francis BACCHIN
Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 24 SEP. 2026 et publication le 24 SEP. 2026	

Délibération n° DE_64_2026

Objet :

Assainissement collectif - Rapport d'activité 2025

M. le Maire informe l'assemblée que, dans le cadre de la gestion du service public d'assainissement collectif, en fonctionnement depuis mars 2017, un rapport annuel d'activité pour l'année 2025 doit être soumis à l'approbation du conseil municipal.

Ce rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif devra être mis à disposition du public et notamment des usagers du service.

Il précise que des documents d'informations techniques sont annexés à ce rapport.

Le conseil municipal ainsi informé

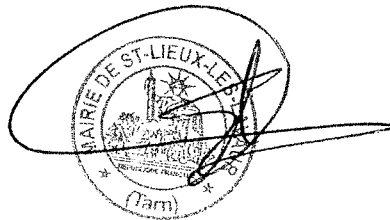
- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'exposé de M. le Maire ;
- Considérant le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'année 2025 ;

Date de transmission de l'acte: 24/09/2026
Date de réception de l'AR: 24/09/2026
081-218102614-DE_64_2026-DE
A G E D I

et après avoir délibéré, à l'unanimité par 14 voix

- Approuve le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'année 2025 tel qu'annexé à cette délibération.
- Demande à M. le Maire de mettre ce rapport à disposition des usagers et du public.
- Habilite M. le Maire à effectuer les démarches nécessaires à cette décision.
- Informe que cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Toulouse dans les deux mois qui suivent sa transmission au Représentant de l'Etat et sa publication.

Pour extrait conforme,
Saint-Lieux-lès-Lavaur, les jour, mois et année susdits
Le Maire
Gilles CORMIGNON



Le secrétaire de séance
Monsieur Francis BACCHIN

A large, stylized handwritten signature, likely belonging to Monsieur Francis BACCHIN, is written below the text.

Date de transmission de l'acte: 24/09/2026
Date de reception de l'AR: 24/09/2026
081-218102614-DE_64_2026-DE
AGEDI